

Madrid, afin que tous ensemble vissent ce qu'il y avoit à faire sur la violence qui a été faite à la Maison de l'Ambassadeur d'Angleterre, j'attendois toujours la conclusion & le résultat de cette Assemblée pour vous répondre ; mais puisque la chose traîne si long-tems, & que Mr. le Comte de Königseck a, sans doute, je ne sçai pourquoi, changé d'avis, je ne puis, Monsieur, que vous confirmer tout ce que je vous ai dit en présence de Mr. de Stanhope, puisqu'en qualité d'Ambassadeur, je ne sçaurois me dispenser de vous dire, qu'il me semble que la violence faite à cette occasion, est entièrement contraire au Droit des gens & aux immunités attachées à la personne & à la Maison des Ambassadeurs, & de tous autres Ministres publics. Je suis d'autant plus fondé dans ma pensée, que par toutes les Lettres que vous avez écrites à Mr. Stanhope, non seulement S. M. Cath. ne lui a jamais fait redemander le Duc de Ripperda, mais aussi qu'il n'y étoit accusé d'aucun crime qui pût empêcher la validité de son azile ; & ce n'est qu'après la violence faite, que j'ai vu par le Factum, qu'il avoit été déclaré criminel de Leze-Majesté, quoi qu'en même-tems il ne fût pas prisonnier, & qu'il semble que son plus grand crime ait été son refuge chez un Ambassadeur.

Je dois aussi après cela me plaindre à vous, Monsieur, de ce que ceux qui ont écrit le Factum, se sont oubliés dans les mots de (comme furtivement) dont ils se sont servis, en parlant de mes Equipages, ce qui est un terme fort offensant à l'égard d'un Ministre du premier ordre, & dont il sembleroit qu'un Factum devoit s'éloigner, en rapportant seulement les faits dans leur vérité, sans envenimer les expressions, n'étant d'ailleurs point véritable